

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 126

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Réhabilitation de la bastide "La Blancherie" de Saint-Pons à Gémenos :
augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle.

**Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Patrimoine
04.13.31.20.53**

PRESENTATION

Par délibération n° 49 du 17 juillet 2015, la Commission Permanente a décidé d'approuver le projet de réhabilitation de la bastide « La Blancherie » de Saint-Pons ainsi que son coût prévisionnel évalué à la somme de 990 000,00 €TTC, répartie en 140 000,00 €TTC pour les services et 850 000,00 €TTC pour les travaux.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le domaine de Saint-Pons couvre 800 hectares au cœur de la vallée de Saint-Pons à GEMENOS.

Il jouit d'un patrimoine archéologique et historique qui remonte aux grottes du Néolithique, mais aussi de la chapelle Saint-Martin d'origine médiévale, d'un moulin à eau et d'une abbaye cistercienne inscrite aux Monuments Historiques.

Sur ce domaine se trouve un bâtiment dénommé « La Blancherie », qui abrite le Service de gestion technique des domaines départementaux de la Direction de la Forêt et Espaces Naturels regroupant la garde à cheval, l'unité des Forestiers ainsi que l'atelier menuiserie et un logement de fonction.

Ce bâtiment nécessite à ce jour de lourds travaux de restauration et de mise aux normes.

Un programme de travaux sur la base d'une étude de faisabilité établie par l'atelier d'études du Département avait été défini et prévoyait, hors logement de fonction :

- la réfection des façades et l'isolation des combles
- la redistribution des locaux et bureaux
- la mise aux normes des installations électriques
- la reprise des planchers.

Toutefois, les études et les diagnostics avant-travaux ont montré :

♦ d'une part que la reprise des planchers était plus importante que prévue (effondrement de la partie centrale sur deux niveaux, affaissement des structures bois au-delà des flèches admissibles),

♦ d'autre part que la remise en état de l'actuel système d'assainissement ne pouvait pas s'effectuer *in situ*, au regard de l'arrêté préfectoral n° 150.2008 du 12/11/2009 relatif aux divers points de captage d'eau potable répartis sur le domaine de Saint-Pons.

La mise aux normes de ce réseau impose la création d'une micro station d'épuration avec une zone d'épandage implantée au-delà du périmètre de protection rapprochée.

En outre, les pré-études engagées ont mis en évidence la nécessité de mettre également aux normes les installations de traitement des poussières de bois dans l'atelier de menuiserie.

Enfin, l'application des normes de sécurité prévues dans le Code du travail et la prise en compte des contraintes techniques liées à l'existant entraînent le déplacement de l'atelier de collage. Ce dernier sera clos et devra avoir une température ne descendant jamais en-dessous de 20° C.

En tenant compte des éléments suscités, le coût global de l'opération s'établit dorénavant à la somme de 1 133 000,00 € TTC, répartie en 90 000,00 € TTC pour les services et 1 043 000,00 € TTC pour les travaux, ce qui représente une augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de 143 000,00 €TTC.

PROPOSITIONS

En cas d'avis favorable de votre part, il conviendrait, pour l'opération de réhabilitation de la bastide « La Blancherie » de Saint-Pons :

- d'approuver le nouveau coût prévisionnel évalué à la somme de 1 133 000,00 € TTC, répartie en 90 000,00 € TTC pour les services et 1 043 000,00 €TTC pour les travaux, soit une augmentation de l'enveloppe financière de 143 000,00 €TTC
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

Cette dépense sera imputée aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de M. le Délégué au Patrimoine et aux bâtiments départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL